

Accompagnement au déploiement des ECA dans un projet

Le public concerné

Toute personne ayant suivi le module « Examens à Correction Automatisée (ECA) » ou toute personne ayant une maîtrise du logiciel Auto Multiple Choice.
Être titulaire d'un bac +2 (ou d'un titre de niveau 5 équivalent)

Prérequis

Maîtrise de la gestion et de l'organisation des dossiers et des fichiers sur un système d'exploitation.

Utilisation d'un traitement de texte.

Des notions de Latex

L'utilisation de Linux (Ubuntu ou tout autre distribution)

Connaissance d'Auto Multiple Choice

Dérogation possible sur décision du jury d'admission

Modalité d'admission

Vérification des prérequis.

Evaluation

Constatation, par le formateur, des acquis en cours de formation

Diplôme

Délivrance d'une attestation en fin de formation

Objectifs de la formation

Déployer les ECA au sein de son activité avec l'aide d'une personne ressource.

Programme

À définir avec le ou les participants (4 maximum) et selon le projet.

Durée

14h en 7 séquences de 2h et 1 intervenant par projet

Enseignement

La formation est organisée selon rythme d'avancement du projet.

Outils pédagogiques

- Teams
- Support moodle
- Autres

Lieu

UTBM ou lieu à convenir

Responsable de la formation

Gilles BERTRAND - Enseignant

Autres intervenants

Dominique STOESEL - Enseignant

Jean-Yves TRIPONEY - Enseignant

Handicap

Handicap moteur

Tous les bâtiments des 3 sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, les places de stationnement « handicapés » sont matérialisées.

Le restaurant universitaire du site de Sevenans est aussi adapté aux personnes à mobilité réduite. Un espace d'attente sécurisé en cas d'incendie a été créé au bâtiment A du site de Belfort.

Handicap auditif

Pas de mesures particulières mises en place hormis des flashes indiquant un ordre d'évacuation dans les sanitaires du bât A de Belfort et du Bât M de Montbéliard.

Handicap visuel

La majorité des ascenseurs sont équipés d'écriture braille ainsi que d'une commande vocale.

Aménagements

Concernant les personnels, des postes peuvent être aménagés en fonction du handicap.

Concernant les étudiants, des aménagements particuliers peuvent aussi être effectués, pour les examens notamment

Frais de formation

Déplacement, reprographie, matériel pédagogique.